Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont en Vexin
S IRS MONTAGNY EN VEXIN PARNES

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 060-256003922-20260303-DEL20260303002-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération N° 2026-03-03-002

SEANCE du 3 mars 2026

DATE DE CONVOCATION
16/02/2026

DATE D'AFFICHAGE
16/02/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 6
Présents 5
Votants : 5

Objet : Affectation du résultat

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le
- 6 MAR. 2026

et publication ou notification
du
- 6 MAR. 2026

Le Président,

Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Montagny en Vexin - PARNES - 60240

Loïc TAILLEBREST

L'an deux mil vingt-six, le 3 mars à 19 heures trente, le Conseil syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montagny en Vexin, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLEBREST, Président

Etaient présents : TAILLEBREST Loïc, LAROCHE Pascal, Frédéric RICHE-VAUX, CATTET Jean-Luc, Sophie GESLAND

Absents excusés : CROSNIER Catherine

Monsieur Jean-Luc CATTET a été désigné secrétaire de séance.

Après avoir examiné le Compte financier unique 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de
104 966.79 €
Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		-8 323.20 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		113 289.99 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		104 966.79 €
D Solde d'exécution d'investissement		-4 438.53 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		-2 250.00 €
Besoin de financement F	=D+E	-6 688.53 €
AFFECTATION = C	=G+H	104 966.79 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		6 688.53 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		98 278.26 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Un vote a lieu.
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 5
La délibération est adoptée.

Secrétaire de séance
Jean-Luc CATTET

Le Président
Loïc TAILLEBREST
Le 5 mars 2026

Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Montagny en Vexin - PARNES - 60240

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIRS MONTAGNY EN VEXIN
Utilisateur : TAILLEBREST LOIC

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL20260303002**
Objet :	**Affectation du résultat**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-03 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	060-256003922-20260303-DEL20260303002-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-256003922-20260303-DEL20260303002-DE-1-1_0.xml	text/xml	853 o
Document principal (Délibération) Nom original : Del20260303002.pdf Nom métier : 99_DE-060-256003922-20260303-DEL20260303002-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	687.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 mars 2026 à 16h30min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 mars 2026 à 16h32min31s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 mars 2026 à 16h34min13s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 mars 2026 à 16h34min31s	Reçu par le MI le 2026-03-06